

Taux d'intérêt inchangé pour les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable de 2008

Les Ontariennes et Ontariens investissent dans des placements sûrs et flexibles qui stimulent la croissance de l'économie

NOUVELLES

Le 17 décembre 2014

L'[Office ontarien de financement](#) a confirmé que le taux d'intérêt accordé sur les [Obligations d'épargne de l'Ontario](#) à taux variable de 2008, établi à 1,30 %, demeurera inchangé jusqu'à leur date d'échéance, le 21 juin 2015.

Le taux d'intérêt applicable aux obligations à taux variable achetées entre 2009 et 2014 sera réévalué tous les 21 juin, jusqu'à leur échéance. La prochaine mise à jour aura lieu le 21 juin 2015.

Les obligations à taux variable forment l'une des trois options d'investissement en Obligations d'épargne de l'Ontario qui sont mises en vente chaque année au cours des trois premières semaines du mois de juin. Cette actualisation n'affecte pas les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe et à taux accélérateur.

Le programme des obligations d'épargne de l'Ontario s'inscrit dans le plan économique du gouvernement pour l'Ontario. Ce plan à quatre volets vise à renforcer la province en investissant dans les talents et les compétences de la population, en construisant de nouvelles infrastructures publiques telles que des routes et des infrastructures de transport en commun, en créant un environnement dynamique et attrayant où les entreprises prospèrent, et en établissant un plan d'épargne sûr afin que chacun puisse se permettre de prendre sa retraite.

CITATION

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario offrent des options de placement sûres et flexibles qui permettent aux Ontariennes et Ontariens d'investir chez eux, tout en contribuant du même coup à une économie croissante qui stimule la création d'emplois. »

— Charles Sousa, ministre des Finances

FAITS EN BREF

- Les obligations à taux variable de 2008 sont les dernières dont le taux d'intérêt est réévalué deux fois par année.
- Les obligations à taux variable sont encaissables chaque année le 21 juin.

- Les obligations à taux accélérateur peuvent être encaissées tous les six mois, les 21 juin et 21 décembre.
- Le capital et les intérêts sont entièrement garantis par la province de l'Ontario. Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 million de dollars, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 888 212-BOND (2663).

RENSEIGNEMENTS AUX MÉDIAS SEULEMENT :

Susie Heath , Bureau du ministre, 416 325-3645
Scott Blodgett, ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/finances

Available in English